

Déclaration liminaire

Conseil Supérieur de l'Éducation du jeudi 17 septembre 2020



Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

Cette rentrée 2020-2021 dans le contexte épidémique que traverse notre pays, et le monde de manière générale, aura un mérite, pour la FCPE : Celui de placer le quotidien des enfants à l'école dans la lumière de la rentrée. Les sanitaires, les points d'eau et le savon, la circulation dans les bâtis, la ventilation, le temps méridien et la fréquentation de la cantine, la récréation, les jeux ou les échanges de petit matériel. Oui enfin, l'enfant et l'élève ne font qu'un. Les parents se sentent trop souvent la cinquième roue du carrosse. Vous ne le savez peut-être pas, mais les parents ne connaissent pas ou peu ce qui se vit dans l'école et plus précisément dans la classe. L'incertitude du lendemain, les questions qui se posent et qui n'ont pas toujours été anticipées mettent à vif les nerfs des adultes comme ceux des enfants : injonctions contradictoires sur la prise de température quotidienne des enfants, assurer dans son travail ou dans sa recherche d'emploi, répondre aux demandes d'attestation multiples et variées et sans fondement, s'y retrouver dans les processus différents entre chaque école pour une moindre goutte au nez. La liste des cas positifs ou contacts, de classes ou d'établissements fermés s'allonge, et l'organisation dans les foyers, dans les vies professionnelles, dans l'éducation des enfants se complique. Les enseignants partageront aisément avec nous ce constat simple, il est difficile de pouvoir télétravailler en s'occupant de ses enfants. A cela s'ajoute le port du masque et de nouvelles formes de communication non verbale à inventer, dans le cadre professionnel comme personnel.

Oui, le caractère inédit et anxiogène de cette rentrée s'ajoute dans le marronnier des difficultés auxquelles de nombreuses familles sont confrontées : règlements intérieurs abusifs sur les tenues vestimentaires, non affectation, évaluations nationales inappropriées. L'agitation virale qui entache la fréquentation des établissements pour les élèves, les questions ajoutées sur le vécu de l'enfant pendant le confinement et avec l'autorisation des parents, quand la FCPE demandait des entretiens personnalisés, renforcent notre position contre les évaluations nationales. Dans tous les départements, comme tous les ans, des enfants et des jeunes n'ont toujours pas d'affectation en dispositif ULIS, en seconde, en première ou en terminale. Et ils sont nombreux parmi eux à se voir conseiller de s'inscrire auprès du CNED non réglementé. De la même façon, la fréquentation de l'établissement ne se mesure pas à la longueur d'une jupe. Nous le redisons avec force, le droit à l'éducation est fondamental et s'inscrit dans de nombreux textes législatifs français. La FCPE restera présente auprès de tous ces jeunes pour les accompagner dans leurs démarches, pour les soutenir et leur permettre d'exercer leur droit à fréquenter des établissements publics. Nous sommes également fortement sollicités dans les classes de première par des élèves qui se voient empêchés de suivre la spécialité de leur choix, parfois même par le CNED. Nous exigeons que les élèves puissent exercer sereinement leur droit à l'erreur afin qu'ils puissent véritablement accéder au choix de leur propre parcours formatif.

En cela, la coéducation et les instances des établissements ont un rôle essentiel pour permettre aux membres de la communauté éducative de dialoguer, de s'organiser collectivement afin que ni la scolarité, ni la continuité pédagogique, ni la vie sociale des enfants ne soient en péril.